

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et  
Emmanuel CELERI  
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE  
COMMUNE DE CONCA**

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 13 MARS 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Georges Pierre SUSINI, retraité, époux de Madame Suzanne Mathilde ESTEVE, demeurant à CONCA (20135), né à CONCA le 9 juin 1917.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

Il a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, Sur la Commune de CONCA (20135), Lieu-dit Pianiccia, Des parcelles de terre cadastrées section F numéro 561 pour une contenance de 01a 02ca, section F numéro 1497 pour 01a 10ca, section F numéro 621 pour 29a 99ca, section F numéro 620 pour 01a 36ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».*

Adresse mail de l'étude : [rombaldi@notaires.fr](mailto:rombaldi@notaires.fr)